

Témoins

Témoins n°81

81

REVUE TRIMESTRIELLE DU SNJ-CGT

Nouvelle série – n°81 – 2,30 €
mai-juillet 2021

Pour un syndicat *plus ouvert et plus participatif*



Syndicat national des journalistes CGT

263, rue de Paris – Case 570 – 93514 Montreuil Cedex Téléphone 01 55 82 87 42 Télécopie 01 55 82 87 45 Courriel : contact@snjcgf.fr – Site Internet : www.snjcgf.fr

snj
cgt

Récidive de déclarations haineuses

Plusieurs fois condamné pour incitation à la haine raciale ou religieuse. Auteur de propos sur les migrants mineurs isolés qui ont valu à CNews une amende de 200 000 € infligée par le CSA pour « incitation à la haine » et « incitation à la violence ». Auteur d'autres propos sur l'islam et la colonisation de l'Algérie qui ont valu à la même chaîne une mise en demeure du CSA. Éric Zemmour poursuit sa petite entreprise de la haine ordinaire. Il fait également l'objet, depuis juin, d'une plainte en diffamation avec constitution de partie civile de l'Institut national d'études démographiques (Ined), que le chroniqueur a accusé de « trafic » les chiffres de l'immigration, toujours sur CNews, lors d'un face-à-face avec Manuel Valls. Comme le fait remarquer l'Ined, Éric Zemmour lance cette accusation « sans aucun élément de preuve ». Probablement un détail pour celui qui se voit déjà en candidat à la présidentielle de 2022.

Récidive de sous-traitance

« Nous recherchons un ou une rédac' chef pour notre pôle food. Poste en pige ou CDI, au choix. » Inutile de rechercher le nom du magazine ou du groupe de presse qui a publié cette petite annonce. Celle-ci émane de l'agence Com'Presse, basée dans le Lot-et-Garonne, qui se proclame « l'expert depuis vingt ans du "clés en main" pour vos contenus ». Bref, un de ces nombreux avatars de la sous-traitance des contenus de presse qu'affectionnent de plus en plus de titres. Sur le site de Com'Presse, la liste des « références » en atteste : *L'Express*, *Le Moniteur*, les Éditions Larivière, *Le Point*, Prisma Media, Reworld Media... Une pratique à nouveau dénoncée lors de son congrès de juin par le SNJ-CGT, pour qui les « aides à la presse doivent être refusées aux entreprises qui externalisent la réalisation de contenus hors de la rédaction ».

Récidive de "barbouzerie"

Il devient difficile de suivre les déclarations de Ziad Takkiedine dans l'affaire du supposé financement par Kadhafi de la campagne présidentielle de Sarkozy en 2007. Une fois à charge, une autre fois à décharge, une troisième fois entre les deux... Quoi qu'il en soit, la justice s'intéresse de près aux conditions dans lesquelles les « confidences » de Takkiedine qui dédouanaient Sarkozy ont été recueillies puis publiées et diffusées en novembre dernier par *Paris Match* et sur l'antenne de BFMTV. Plusieurs mises en examen ont été prononcées, dont celle de Michèle – dite Mimi – Marchand, patronne de l'agence Bestimage, spécialisée dans la photo « people », pour « subornation de témoin » et « association de malfaiteurs ». Le premier des « devoirs » du journaliste contenus dans la déclaration de Munich de novembre 1971 est celui de « respecter la vérité ». Un petit cours de rattrapage s'impose.

Témoins

Revue trimestrielle du
Syndicat national des journalistes CGT

Responsable de la publication : Emmanuel Vire.
Ont collaboré à ce numéro :

Textes : Houda Benallal, Calorie Drulle, Ludovic Finez,
Robert Papin, Grégoire Souchay, Emmanuel Vire.

Photos : Calorie Drulle, Thomas Koller,
Daniel Maunoury.

Rédaction en chef : Ludovic Finez.
Secrétaire de rédaction : Pablo Aiquel.
Révision : Francis Ambrois.
Rédaction graphique : Iliaé Roc.

Impression : Alliages (01 41 98 37 97).
Commission paritaire : 0923 S 06290.
N° ISSN : 1281-1343.

Téléphone : 01 55 82 87 42 ou 01 55 82 87 41
Courrier électronique : contact@snjcgct.fr
www.snjcgct.fr
twitter.com/snjcgct

En cas de changement d'adresse
Merci de bien vouloir transmettre le plus
rapidement possible au syndicat – contact@snjcgct.fr
ou 01 55 82 87 42 – tout changement d'adresse
afin de tenir à jour nos fichiers et de vous envoyer
au bon endroit *Témoins* ou tout autre document.

Témoins

Nouvelle série, n° 81
mai - juillet 2021

Sommaire

DOSSIER

Congrès du SNJ-CGT : pour un syndicat plus ouvert et plus participatif.....	4
Face à un journalisme sous contraintes, un syndicalisme de combat	6
Représentativité syndicale : des chiffres erronés en cours de correction	8
Adhérents du SNJ-CGT : 64 % en CDI, 21 % pigistes ou CDD.....	8
Table ronde : "l'assurance chômage, une question interprofessionnelle par nature"	9
Table ronde : la FEJ, "vecteur de solidarité"	10
Intervention du SGLCE-CGT : l'impression et la distribution n'échappent pas au jeu capitaliste.....	11
Motions de congrès : de <i>La Voix du Nord</i> à l'Algérie en passant par la Palestine	12
Mots d'accueil : "Votre rôle est essentiel dans notre démocratie".....	14
CGT du Nord : "Créer le rapport de force nécessaire pour gagner".....	14
Soirée fraternelle : "Les Tables du pouvoir" au Louvre-Lens	15

ANALYSE

Médias indépendants contre marchandisation de la connaissance...	16
Reporterre : des piges mieux payées grâce à des élus motivés et de la bonne volonté	18

VIE DES MÉDIAS

Agence des quartiers : une liquidation et des problèmes en suspens.....	20
Europe 1 : la prise de pouvoir par CNews.....	21
CCIJP : le prochain scrutin débute le 13 octobre.....	21

NECROLOGIE

Hommage : Michel Barre, le technicien de la négociation.....	22
--	----

FESTIVAL

Visa pour l'image : exposition collective sur le thème des solidarités.....	23
---	----

Un congrès prometteur

Malgré les incertitudes et beaucoup de doutes sur sa tenue, notre congrès a enfin pu avoir lieu du 14 au 16 juin à Lille. Il faut, une fois encore, remercier la petite équipe qui, malgré tous les vents contraires, s'est démenée pour que ce moment de démocratie, essentiel dans la vie du syndicat, soit maintenu et non à nouveau reporté. De l'avis général, l'organisation fut parfaite, symbolisée par cette magnifique soirée fraternelle au musée du Louvre-Lens. Quelle joie de se retrouver enfin et de pouvoir échanger, débattre ! Pour beaucoup, et moi le premier, le congrès était un peu un retour à la vie d'avant. Alors c'est vrai que, depuis, l'horizon s'est une nouvelle fois assombri avec le nouveau variant Delta et la volonté du gouvernement de rendre la vaccination obligatoire pour certaines catégories de salariés et de généraliser le passe sanitaire. Une fois de plus, le gouvernement se trompe de cible et s'attaque maintenant aux catégories de salariés qu'il a fait applaudir il y a un an et demi. Un comble.

Défendre une réelle réappropriation démocratique des médias

La CGT a clairement réaffirmé sa position sur la nécessité de la vaccination pour combattre le virus mais en dénonçant une obligation vaccinale – contestée d'ailleurs par l'OMS – qui ne fera que renforcer les clivages et divisions au sein de la société. Alors que le patrimoine cumulé des cinq cents plus grandes fortunes de France a augmenté de 30 % en 2020, ce n'est pas au monde du travail de payer la crise et de supporter des mesures régressives – réforme de l'assurance chômage, possible réforme des retraites... – ou attentatoires aux libertés.

Dès la rentrée, il faudra se mobiliser dans ce climat nauséabond de surenchère sécuritaire, renforcée par la proximité de l'élection présidentielle. La révélation, par un consortium international de dix-sept médias, nommé Projet Pegasus, de l'espionnage plus de cent quatre-vingt journalistes à travers le monde, dont des consœurs et confrères français parmi lesquels plusieurs syndiqués au SNJ-CGT, est un signal de plus des dangers qui pèsent sur la liberté d'informer et d'être informé.

Avec pour mot d'ordre « Face à un journalisme sous contraintes, un syndicalisme de combat », le congrès du SNJ-CGT a bien sûr commencé à bâtir une riposte à la hauteur des enjeux auxquels nous devons faire face. Ces contraintes multiples – étatiques, patronales, capitalistes, éditoriales ou discriminatoires – à l'exercice de notre métier se renforcent et s'accumulent, mettant en danger la profession de journaliste et le pluralisme de l'information. Le SNJ-CGT – et le congrès l'a réaffirmé – est le syndicat des luttes dans une profession souvent difficile à mobiliser. Face au pouvoir politique et à ses attaques liberticides comme la loi Sécurité globale ou le Nouveau schéma de maintien de l'ordre (SNMO), face aux attaques des patrons de presse – de plus en plus souvent des milliardaires – comme à Europe 1 ou à *L'Équipe*, face à la volonté d'affaiblir l'audiovisuel public, le SNJ-CGT joue un rôle moteur et défend une réelle réappropriation démocratique des médias.

Nous transformer, nous ouvrir, attirer les jeunes journalistes

Pour cela, le syndicat doit se transformer, s'ouvrir afin d'attirer les jeunes journalistes. C'était un des objectifs du congrès. D'abord en renouvelant à plus de 50 % sa direction afin qu'elle soit plus paritaire, plus jeune et plus représentative de l'état de la profession : pour la première fois de notre histoire, plus du quart des membres du Comité national sont pigistes, CDD ou en recherche d'emploi. Ensuite en modifiant nos statuts afin de pouvoir accueillir les journalistes qui n'arrivent pas à se voir reconnaître le statut par leurs employeurs. Enfin en intégrant dans nos orientations la lutte contre les discriminations sexistes ou racistes au sein des rédactions.

Notre feuille de route est maintenant claire pour les trois prochaines années. Dès la rentrée, la campagne pour les élections à la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels (CCIJP) débutera, avec un premier tour qui s'ouvrira le 13 octobre. Alors que le nombre de cartes diminue depuis des années, c'est maintenant le nombre d'entrants dans la profession qui connaît une baisse drastique et catastrophique d'environ 30 % en 2021. Voter SNJ-CGT à la Commission de la carte, c'est être assuré de disposer d'élus engagés pour la profession et contre les pratiques délétères des employeurs. Alors, mobilisons-nous ! En attendant, bel été à toutes et tous. ■

Emmanuel Vire, secrétaire général du SNJ-CGT

CONGRÈS D

Reporté à plusieurs reprises à cause du contexte sanitaire, le congrès du SNJ-CGT s'est enfin tenu à Lille, les 14, 15 et 16 juin, un peu plus de quatre ans après le précédent. Pendant ces trois jours, environ soixante-dix délégués ont débattu des



Pour un sy
plus ouvert et p

ARTHUR BRONDY

U SNJ-CGT

conditions de plus en plus difficiles d'exercice du métier de journaliste, mais aussi des réponses que peut y apporter le syndicat, ainsi que de l'organisation qu'il doit mettre en place.

Dossier réalisé par Ludovic Finez - photos Thomas Koller





Face à un journalisme UN SYNDICALISME

Les débats du congrès ont permis d'enrichir le document d'orientation, qui résume les enjeux et les objectifs pour la nouvelle mandature. Le poids des Gafan a davantage été mis en avant, ainsi que certaines réalités transversales, communes aux différentes formes de presse et de médias. Une partie a également été ajoutée sur le racisme subi dans les rédactions.

Le SNJ-CGT reste bien entendu un syndicat de « journalistes professionnels et assimilés », tels que définis par le Code du travail, auquel peuvent aussi adhérer les étudiants d'écoles de journalisme dont le cursus est agréé par la profession. « Il est également ouvert à tout collaborateur de la rédaction dont les tâches relèvent du métier de journaliste mais qui se verrait indûment refuser par son employeur l'application de la Convention collective nationale des journalistes. » Voilà un des ajouts aux statuts du SNJ-CGT validé par les délégués au congrès des 14, 15 et 16 juin à Lille. Les statuts mentionnaient déjà que « les journalistes ne possédant pas la carte professionnelle peuvent être admis », mais des précisions ont été apportées : « Le SNJ-CGT se réserve le droit d'accepter des adhérent-es exerçant une activité de journaliste sans pour autant répondre à tous les critères définissant cette qualité de "journaliste professionnel". Le cas échéant, il reviendra au Bureau national de vérifier l'exercice effectif d'une activité de journaliste. » Certes, la

direction du syndicat faisait déjà preuve de discernement face aux demandes d'adhésion, en raison des conditions dans lesquelles de plus en plus de journalistes sont contraints d'exercer le métier, mais cette réécriture des statuts a le mérite de mettre les choses noir sur blanc. Idem pour l'ouverture « aux journalistes demandeurs d'asile ou sans papiers en France ».

Le poids des Gafan est davantage mis en avant

De son côté, le contenu du rapport d'orientation (dont les grandes lignes ont été présentées dans *Témoins* n° 80) a été enrichi par les débats et les votes des congressistes sur les propositions d'amendements faites en amont par les sections du SNJ-CGT. Ainsi, le poids des Gafan (Google, Apple, Facebook, Amazon, Netflix...) dans le paysage médiatique a été davantage mis en avant. « L'indépendance numérique est gravement en cause. La toute-puissance des plateformes américaines, qui a redoublé pendant la pandémie, doit être contenue urgemment,

car elles contrôlent désormais contenus et contenants via les moteurs de recherche », précise ainsi le document d'orientation définitif. Ou encore : « Globalement, nous devons, avec la Confédération et en premier lieu avec l'Ugict et les fédérations CGT concernées, reprendre la main sur les données et en faire un bien public commun, tout en contribuant à une mobilisation pour la taxation du bénéfice global de ces multinationales à l'échelle internationale et lutter contre l'évasion fiscale. »

La nécessité d'un financement pérenne à la hauteur des missions de l'audiovisuel public a par ailleurs été davantage soulignée. Des réalités communes vécues dans différentes formes de presse ont également été soulignées. Ainsi, là où la proposition de document d'orientation dénonçait la volonté de certains patrons de presse d'enterrer le « support papier », le document final ajoute l'« obsession pour les patrons » de radio de développer le « marché des podcast » et d'y consacrer des moyens qui font parfois défaut à « la radio de flux [...] alors qu'elle reste pour le moment, peut-être pour longtemps encore, le moyen d'écoute privilégié des auditeurs ».

Une "vraie diversité" des médias audiovisuels privés

Même type de complément quand, après un paragraphe sur la situation de l'audiovisuel public, le document d'orientation amendé appelle à « faire respecter le droit



SOUS CONTRAINTES, DE COMBAT

à une vraie diversité des médias audiovisuels dans la répartition des radios et télévisions privées ». L'ajout, outre qu'il met le CSA face à ses responsabilités, insiste également sur le fait que ce dernier doit « respecter les instances représentatives des médias en les recevant chaque fois qu'elles le demandent, et non pas limiter ses échanges aux patrons des médias, ce qui est souvent, en réalité, du lobbying, et donc en grave contradiction avec la notion d'autorité indépendante ». Par ailleurs, pour la première fois, le document d'orientation proposé aux congressistes, qui décrit un journalisme sous contraintes (étatiques, économiques, patronales, capitalistes, éditoriales...), contenait une partie spécifiquement consacrée aux discriminations, en particulier sexistes. La section du Média a proposé un ajout conséquent, une nouvelle partie entièrement dédiée au racisme subi dans les rédactions. Validée par les délégués moyennant quelques modifications, cette partie vise à ce que le SNJ-CGT aide à libérer la parole sur ces réalités et à « apporter un appui dans les rédactions ».

Nécessité de syndiquer et d'impliquer les syndiqués

Parmi les nombreux thèmes abordés lors de ces trois jours, il y a aussi celui de l'avenir des titres édités par la CGT. Le SNJ-CGT a toujours défendu la particularité de notre Confédération, la seule à disposer d'une entreprise de presse. Un plan se met

en place, qui devrait préserver l'existence de cette entreprise de presse et déboucher sur la « fusion » des deux titres (*la NVO* et *Ensemble*) aujourd'hui proposés aux syndiqués. Mais la réflexion doit aussi englober les conditions de travail des salariés de l'entreprise de presse, qui ont beaucoup souffert ces dernières années de réorganisations successives.

Les débats ont également mis en évidence l'importance du plan de syndicalisation du SNJ-CGT. Dans une profession qui perd des effectifs, le SNJ-CGT compte davantage d'adhérents : quatre-vingts de plus sur les quatre dernières années et déjà plusieurs dizaines pour les cinq premiers mois de 2021. Il faut bien entendu aller au-delà, notamment en organisant des campagnes de syndicalisation et en impliquant davantage les syndiqués dans la vie du SNJ-CGT. Une série de questionnaires et de sondages, menés ces derniers mois auprès de nos adhérents, nous ont déjà permis de mieux cerner notre présence – mais aussi notre absence – dans certains secteurs, le profil de nos syndiqués, leurs besoins, leurs envies. Leur implication est aussi l'enjeu des commissions, ouvertes aux membres du Comité national mais aussi en dehors, organisées par formes de presse (presse nationale, presse régionale, presse indépendante...) et par thématiques (photographes, précarité, juridique, discriminations, communication...). L'accueil et la prise en compte des adhérents isolés doivent

également être améliorés. La mise en place d'outils spécifiques de communication et d'échanges (de données, de documents) est également une des pistes de travail prioritaires pour le nouveau mandat qui s'ouvre. Ils seront destinés aux élus du Comité national, aux membres des différentes commissions et à nos élus et mandatés dans les entreprises et dans les différentes instances représentatives.

Des idées très concrètes ont ainsi été apportées lors de ce congrès, telle la publication de « fiches pratiques pour les jeunes journalistes : savoir lire un contrat de travail, une fiche de paie, obtenir le bon barème de salaire... ». La question a également été posée de mieux fédérer les quelques étudiants en écoles de journalisme déjà syndiqués chez nous, mais aussi d'augmenter le nombre de ces derniers. D'autant que, de plus en plus, les étudiants en journalisme commencent à pratiquer le métier sur le terrain avant même d'être diplômés. Certains d'entre eux sont même confrontés à des violences policières quand ils couvrent les mouvements sociaux. Bref, beaucoup de travail en perspective pour les quarante membres du Comité national et les cinq de la Commission financière de contrôle, élus à l'issue de ce congrès. Une direction assez profondément renouvelée, avec vingt-trois nouveaux élus au Comité national, rajeunie (le plus jeune élu a 24 ans) et féminisée, avec dix-neuf femmes et vingt et un hommes. ■

Représentativité syndicale

Des chiffres erronés en cours de correction

Fin mai, le Haut Conseil du dialogue social (HCDS) livrait ses premiers chiffres concernant le cycle 2017-2020 de représentativité des organisations syndicales. Ces chiffres agrègent les résultats des élections de CSE dans les entreprises, le scrutin dans les TPE et les élections dans les chambres d'agriculture pour le collège salariés. Ils placent la CGT en deuxième position (1,15 million de voix, soit 23 %), en recul par rapport à la CFDT (26,8 %) et devant FO (15,2 %).

Les premiers chiffres concernant la Convention collective des journalistes placent le SNJ en tête (40,42 %), suivi de la CFDT-Journalistes (21,75 %) et du SNJ-CGT (20,12 %). Certains ont acté un peu vite cette rétrogradation du SNJ-CGT de la deuxième à la troisième place, ainsi que la perte de représentativité du SGJ-FO, puisque ce dernier est crédité de moins de 8 %. Après étude des résultats dans notre branche, il s'avère en effet que le collège électoral est amputé de plusieurs milliers d'électeurs – dont ceux de l'audiovisuel public – par rapport au cycle précédent. Une incongruité qui s'explique par « l'oubli » ou la prise en compte erronée de nombreux PV d'élections. Un fastidieux travail de vérification, qui se poursuit, permettra de prendre en compte certains PV et d'en corriger d'autres, dont bon nombre favorables à la CGT et au SNJ-CGT. Les chiffres définitifs de représentativité dans la branche, dont la publication a été repoussée de début juillet à fin septembre, seront donc très sensiblement différents de ceux annoncés en mai.

Ce qui ne doit pas masquer le travail de conquête ou de reconquête que le SNJ-CGT doit mener dans certaines entreprises, par exemple dans l'audiovisuel privé ou dans la presse quotidienne régionale. Ni la réflexion sur le nécessaire retour, dans certaines entreprises, à des collègues « journalistes » aux élections professionnelles. Sans oublier l'enjeu important des élections à la CCIJP, qui se tiendront d'octobre à décembre. ■

ADHÉRENTS DU SNJ-CGT

64 % en CDI, 21 % pigistes ou CDD

Au 31 décembre 2020, le SNJ-CGT comptait près de 1 100 adhérents, dont près de 600 en Île-de-France et 280 rien que pour Paris. Viennent ensuite les régions de Nouvelle-Aquitaine, Provence-Alpes-Côte-d'Azur et les Hauts-de-France. Les syndiqué-es du SNJ-CGT sont à 45 %¹ des femmes et à 55 % des hommes, l'âge moyen étant de 50 ans et la date d'adhésion étant postérieure à 2010 pour 65 % d'entre eux. Les journalistes en CDI représentent 64 % de nos syndiqués, les pigistes 16 %, les retraités 9 %, ceux en CDD ou CDDU 5 % et les demandeurs d'emploi 4 %. La moitié sont reporters, rédactrices ou rédacteurs, 10 % graphistes, iconographes ou infographes, 8 % secrétaires de rédaction et 8 % photographes. Le partage par type de presse ou de média est le suivant : 29 % dans l'audiovisuel public, 18 % en presse magazine, 16 % en presse quotidienne ou hebdomadaire régionale, 13 % en presse quotidienne nationale, 6 % en agence de presse et autant en presse en ligne. ■

1. Les proportions calculées ici ne le sont que sur la base des données (adresse, âge, date d'adhésion, poste occupé) dont nous disposons, celles-ci n'étant pas connues à 100 % pour tous nos adhérents.





Table ronde

“L’ASSURANCE CHÔMAGE, UNE QUESTION INTERPROFESSIONNELLE PAR NATURE”

« Nos deux organisations sœurs au sein de la CGT. » Voilà comment Emmanuel Vire qualifie la Fédération CGT du spectacle et l’Ugict-CGT, qui étaient toutes deux invitées à notre congrès. L’occasion d’un débat sur les coopérations mises en place entre nos trois organisations et sur l’important travail commun qui reste à mener.

On ne compte plus les manifestations et les luttes au cours desquelles la CGT Spectacle et le SNJ-CGT se sont serrés les coudes. La mobilisation contre la loi « Sécurité globale », l’occupation des théâtres, le rejet de la « réforme » de l’assurance chômage ou encore les rassemblements devant Europe 1 n’en sont que les exemples les plus récents. « L’assurance chômage est une question interprofessionnelle par nature », illustre ainsi Denis Gravouil, secrétaire général de la CGT Spectacle. « Les convergences et le travail en commun ont progressé entre nos deux organisations », insiste Emmanuel Vire. Pour autant, la naissance d’une nouvelle « fédération de la culture et de l’information », ambition réaffirmée lors des derniers congrès du SNJ-CGT, n’a toujours pas eu lieu.

Plusieurs explications à cela, à commencer par l’absence de progrès au sein de la Confédération depuis qu’a été annoncé, lors du 49^e Congrès de la CGT en 2009 à Nantes, l’objectif d’une profonde réorganisation, notamment des champs des trente-trois fédérations actuelles. Autre élément : le changement des liens avec la Filpac-CGT, jusque-là vue comme un partenaire naturel d’une telle nouvelle fédération. « Les relations ont été rompues », explique Emmanuel Vire, qui rappelle la création par la Filpac-CGT à la rentrée 2020 d’un « collectif journalistes », sans aucune concertation ni information préalables. Ce que le document d’orientation du SNJ-CGT analyse comme une façon de « contester à nouveau – et contre toute logique – la position du SNJ-CGT au sein de la CGT comme le syndicat national, ayant rang de fédération, qui syndique les journalistes ». Ce qui n’empêchera pas de poursuivre le travail commun fructueux mené par nos syndicats dans un certain nombre

d’entreprises. Le SNJ-CGT considère que « les conditions ne sont toujours pas réunies pour que nous concrétisons la construction » de cette nouvelle fédération, « même si nous la considérons toujours souhaitable pour faire face aux grands groupes industriels, aux oligarques qui dominent toute la structure des industries de la culture et de la communication ».

Une telle fédération « n’a d’intérêt que si elle permet d’augmenter la syndicalisation », commente Denis Gravouil, qui identifie notamment « le besoin d’un énorme développement dans l’audiovisuel privé ». « Il faut être efficace pour syndiquer de plus en plus de monde », insiste-t-il, notamment dans « les énormes mastodontes de l’audiovisuel », mais aussi dans « la multitude de petites boîtes sous-traitantes, avec une grande diversité de statuts des travailleurs ». « Cela peut relever du chemin de croix, tant les pigistes et les intermittents sont légion dans ces boîtes, mais il faut leur parler de leur métier, de leurs conditions de travail. Là où il y a un travail en commun, les listes CGT ont progressé. On a par exemple réussi à nous implanter à M6 grâce au travail de quelques-uns. »

Forfait jours, télétravail, droit à la déconnexion, lanceurs d’alerte...

L’Ugict-CGT, avec ses 80 000 affiliés cadres, ingénieurs et techniciens, dont les adhérents du SNJ-CGT (les journalistes étant assimilés cadres), « c’est notre interpro », résume Emmanuel Vire. L’Ugict est pour nous un outil et « une source de documentation importante » dans de nombreux domaines : forfait jours, télétravail, droit à la déconnexion... C’est aussi un partenaire privilégié pour des combats communs au sein de coalitions plus larges : la directive sur le secret des affaires il y a quelques années, celle sur

le statut des lanceurs d’alerte aujourd’hui.

« Il faut éviter de mettre en opposition le salariat entre cadres et ouvriers, affirme d’emblée Sophie Binet, cosecrétaire générale de l’Ugict et référente confédérale du SNJ-CGT. Le syndicalisme de classe que nous portons, c’est celui du travail contre le capital. » Face à la progression d’un « syndicalisme catégoriel [des cadres] dans les grandes boîtes, l’enjeu est de déployer notre syndicalisme particulier à grande échelle, insiste-t-elle. Si l’Ugict n’existait pas, la revendication du droit à la déconnexion n’existerait pas non plus. »

Le prochain congrès de l’Ugict, en novembre à Rennes, s’articule autour de trois thématiques : la responsabilité professionnelle, l’impact du numérique et le lien entre environnement et industrie. « La responsabilité professionnelle, c’est celle du journaliste qui signe un article, celle de ce cadre de la SNCF qui est le seul poursuivi dans l’accident de Brétigny... C’est aussi cette exigence de loyauté envers les directions d’entreprise, alors que ce devrait être une loyauté à l’intérêt général », détaille la cosecrétaire générale de l’Ugict. Qui revient également sur la féminisation des cadres : « Il faut être disponible tout le temps, vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Veut-on comme horizon que les femmes ne voient plus leurs enfants, comme les hommes cadres ? Il n’y a rien de plus discriminant pour les femmes que l’individualisation des rémunérations et la part variable de rémunération », développe-t-elle. Une féminisation qui s’observe également chez les journalistes puisque les cartes de presse délivrées en 2019 l’ont été pour 47,5 % à des femmes, contre 46,4 % cinq ans plus tôt et 44,5 % en 2009. Elles sont en revanche plus précaires que les hommes puisqu’elles représentent à peu près 53 % des journalistes pigistes détenteurs de la carte ou des demandeurs d’emploi. ■

Table ronde

La FEJ, "vecteur de solidarité"

Le SNJ-CGT est affilié à la Fédération européenne des journalistes (FEJ) et à la Fédération internationale des journalistes (FIJ). Des organisations qui permettent de porter des revendications et des combats communs, comme celui de la sécurité des journalistes.

« Trente-trois journalistes ont été assassinés en Europe depuis 2015. Cela s'est passé au Danemark, en Suède, au Royaume-Uni, en Irlande du Nord, à Malte, en Slovaquie, en Tchéquie, en Pologne... » À ce triste bilan dressé lors de notre congrès par Ricardo Gutiérrez, secrétaire de la Fédération européenne des journalistes (FEJ), on peut malheureusement ajouter le meurtre perpétré le 6 juillet à Amsterdam sur le journaliste néerlandais Peter R. de Vries.

Si, selon Ricardo Gutiérrez, « globalement, tous les pays européens essaient de restreindre les journalistes dans leur possibilité de travailler », la France n'est pas bien classée. « C'est le quatrième pays en Europe où on compte le plus d'alertes, après la Turquie, la Russie et l'Ukraine », précise-t-il. On rappellera les multiples cas de violences policières, mais aussi, par exemple, les menaces et agressions subies par Morgan Large, journaliste de Radio Kreiz Breizh (Côtes-d'Armor),

dont les enquêtes sur l'industrie agroalimentaire en Bretagne dérangent visiblement certains intérêts.

Chargée notamment de faire du lobbying auprès des institutions européennes et de l'OSCE, la FEJ, que son secrétaire général définit comme un « vecteur de solidarité », regroupe 320 000 journalistes dans 45 pays, eux-mêmes adhérents d'associations ou de syndicats de journalistes affiliés, dont le SNJ-CGT¹. Elle siège également à la Confédération européenne des syndicats (CES). « La BAJ, notre affiliée biélorusse » est en difficulté, illustre Ricardo Gutiérrez. Les bureaux de l'association de journalistes ont ainsi été perquisitionnés en février. « Les enquêteurs tentent d'identifier les sources de financement des manifestations de masse organisées dans le pays pour contester le résultat des élections frauduleuses du 9 août 2020 », précisait un communiqué commun (SNJ, SNJ-CGT, CFDT-Journalistes, FIJ, FEJ) diffusé le 16 février. Ricardo Gutiérrez cite un des nombreux cas d'atteinte à la liberté

de la presse dans ce pays : « Un journaliste, qui a démonté le certificat médical assurant qu'un manifestant décédé était alcoolisé, a été emprisonné. »

Enquête européenne sur la sécurité des journalistes

Parmi les projets portés par la FEJ auxquels participe le SNJ-CGT figure une enquête à l'échelle européenne qui vise à déterminer « comment les journalistes perçoivent les menaces pesant sur leur sécurité physique et leur santé mentale, et quelles mesures ils jugent efficaces pour atténuer ces menaces ». L'enquête cherche aussi à « identifier les rôles et responsabilités des employeurs des médias et des organisations de journalistes ». Il peut aussi exister des différences d'appréciation entre nos deux organisations, la FEJ soutenant par exemple le Conseil de déontologie journalistique et de médiation (CDJM) alors que le SNJ-CGT estime que « pour reconquérir la confiance du public, les journalistes n'ont pas besoin d'un conseil de presse » mais « de conditions de travail correctes, de pouvoir vivre dignement de leur métier et de ne pas dépendre du bon vouloir d'actionnaires en tout genre ». ■

1. La FEJ est elle-même la branche européenne de la Fédération internationale des journalistes (FIJ), qui représente 600 000 journalistes dans plus de 140 pays et 187 associations et syndicats affiliés.





Intervention du SGLCE-CGT L'impression et la distribution n'échappent pas au jeu capitaliste

Didier Lourdez, secrétaire général du SGLCE-CGT, s'interroge lui aussi sur « le collectif "journalistes" créé récemment par la Filpac-CGT pour des raisons qui nous échappent », confie-t-il. En tout cas, le SGLCE a décidé de ne pas y prendre part et de privilégier les « affinités » et les « échanges avec le SNJ-CGT », notamment « dans le cadre de [l'accord de] double appartenance » qui existe entre les deux organisations. « Nos syndicats sont en contact, se parlent. Pas suffisamment peut-être, mais dès qu'un dossier commun se présente dans les sièges éditoriaux, nous nous concertons au mieux pour les intérêts des salariés », insiste Didier Lourdez, venu à notre congrès en compagnie de Guillaume Goutte, du Syndicat des correcteurs. Mais l'actualité principale du SGLCE, c'est « la liquidation du système de distribution de la presse [intervenu en] 2020 », après la modification en 2019 de la loi Bichet. Une modification qui consiste à « mettre en place plus de concurrence » là où « il aurait fallu plus de régulation », puisque « la nouvelle loi Bichet permet à qui le veut, à partir d'un cahier des charges, de postuler pour distribuer la presse sur le territoire, à la seule condition désormais d'obtenir l'agrément de l'Arcep [Autorité de régulation des communications électroniques et des Postes] ».

Devenue France Messagerie sous la houlette des quotidiens nationaux, Presstalis a laissé des dizaines de salariés sur le carreau, tandis que la liquidation de sa filiale, la SAD, a coûté leur emploi à ses plus de cinq cents salariés. « Pas grand monde n'est monté au créneau », regrette le secrétaire général du SGLCE, ni « dans notre CGT » ni dans « les partis politiques aux idées progressistes ». Heureusement, deux coopératives ont depuis été créées à Lyon et à Marseille, sans lesquelles « il n'y aurait toujours pas de presse distribuée dans ces deux secteurs géographiques », rappelle Didier Lourdez, qui souligne qu'« une centaine d'emplois ont pu être sauvés », même si « un trop grand nombre de nos camarades n'ont pas retrouvé de boulot et [que] ceux qui ont été repris chez des dépositaires l'ont été au prix du marché ». Le SGLCE possède des parts dans ces deux coopératives, dans le collège des usagers.

Suppression massive d'imprimeries

Autre actualité, le « plan filière presse », que Didier Lourdez résume « en trois chiffres : d'ici à 2025, ce plan prévoit la suppression d'un tiers des imprimeries, notamment en région, l'arrêt de 50 % des rotatives et la suppression de 1 500 emplois sur 2 500 ». Le SGLCE, qui revendique de « sécuriser l'emploi et de pérenniser les entreprises », ne participe pas à la délégation chargée de négocier ce plan, à cause d'une « divergence importante avec [son] instance fédérale ». « L'État a décidé de débloquer une ligne budgétaire pour accompagner ce plan », précise le secrétaire général du SGLCE, mais « nous assistons déjà à des fermetures d'imprimeries : celle de Paris-Normandie a fermé récemment et d'autres fermetures sont déjà envisagées, notamment à Angers. À La Montagne, une rupture conventionnelle a été mise en place et la liste n'est malheureusement pas exhaustive. » ■

Motions de congrès

De La Voix du Nord à l'Algérie en passant par la Palestine

Les congressistes ont adopté sept motions, dont une pour mobiliser la profession contre les idées d'extrême droite. À peine le congrès achevé, celle-ci prouvait sa pertinence devant la volonté de Vincent Bolloré de faire d'Europe 1 une succursale des « débats » nauséabonds de CNews.

« Le “travailler moins pour travailler mieux” promis par nos dirigeants est un slogan marketing loin de la réalité de notre quotidien. Nous y voyons plus un “faire plus avec moins de personnel”, où les journées à rallonge et l’empilement des tâches deviennent la règle. » La motion proposée par les sections SNJ-CGT du groupe Rossel (*Voix du Nord*, *Union de Reims*, *Courrier Picard*, *20 Minutes*) épingle les nouvelles suppressions de postes qui ont été annoncées à *La Voix du Nord*, après la purge de 2017 qui s’est soldée par 132 départs. La direction du quotidien avait accepté de sanctuariser le périmètre de la rédaction jusqu’à la fin de cette année. Qu’à cela ne tienne, elle prévoit d’appliquer son nouveau plan début 2022. La motion votée par les congressistes déplore que « pour nos éditeurs, l’information se résume principalement à la course à l’audience et aux clics ». « Les projets, surtout pour accélérer la transformation numérique, ne manquent pas. Vidéos, télévisions, radios, podcasts, il faudra être capables de produire des contenus sur tous ces supports tout en continuant à rester fidèles à notre cœur de métier, l’écrit », insistent les sections SNJ-CGT de Rossel.

“Comment laisser faire CNews sans réagir ?”

Une autre motion a été adoptée pour appeler la profession à se mobiliser « contre les idées d’extrême droite », dénonçant « certains médias qui se font le relais d’une vague brune ». « Comment laisser faire sans réagir des médias comme *Valeurs actuelles*, véritable faire-valoir de militaires factieux appelant à la guerre civile ? Et ce, dans le quasi-silence de l’exécutif. Comment laisser faire sans réagir une télévision comme CNews, propriété de l’industriel ultraconservateur Bolloré, où, entre autres, éructe à longueur d’antenne le multirécidiviste Éric Zemmour pour livrer à la vindicte populaire les migrants, les exclus, les femmes... », interroge la motion. Le texte se termine par un appel à « ouvrir les yeux sur la propagation des idées d’extrême droite, marquées par l’ultralibéralisme, l’antisindicalisme, l’antiféminisme, toutes les formes de racisme, la xénophobie, etc. ».

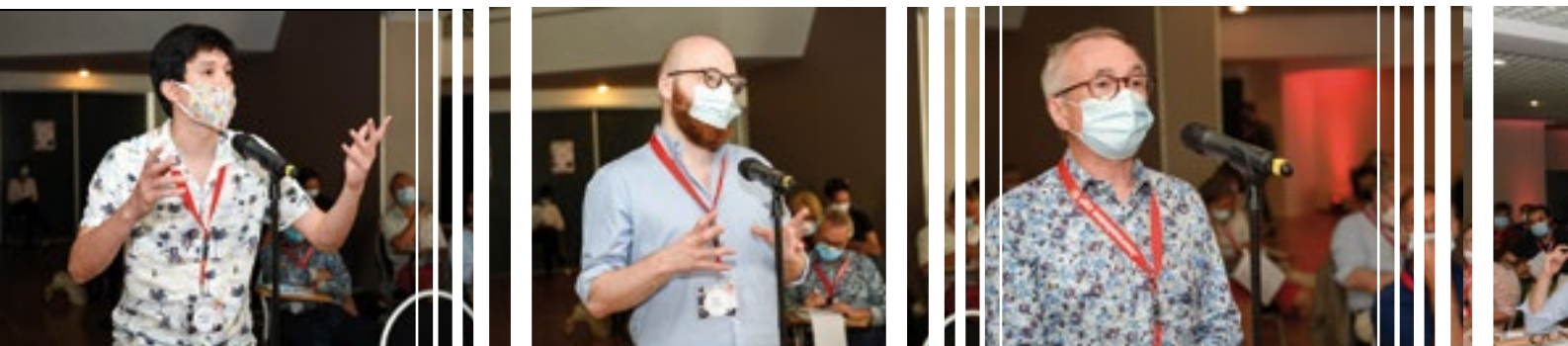
Pluralisme des idées et aides à la presse

Dans la même veine, le congrès a adopté une motion pour que soit garanti « le pluralisme des idées » alors que « s’enracinent les opinions d’extrême droite, spécialement sur des

antennes et des publications papier financées ou soutenues par des milliardaires espérant un environnement encore plus favorable au libéralisme ». « Il est donc indispensable de revenir au sens de ce que sont les aides à la presse. Des dispositifs imaginés pour garantir la présence dans le champ démocratique de titres indépendants, fragiles financièrement mais qui permettent l’expression de ces idées et valeurs humanistes », insiste le texte. Il se conclut par ces mots : « L’existence d’une presse indépendante et porteuse de valeurs humaines positives doit être défendue par une action forte de la République. La défense de la presse et de la démocratie, dont elle est une des garantes, est à ce prix. »

“Application pleine et entière de la loi Cressard”

Le congrès du SNJ-CGT a également réaffirmé que « l’application pleine et entière de la loi Cressard » n’est pas négociable. « Par exemple, précise la motion, le Groupe Moniteur, leader de la presse professionnelle en France, réalise des résultats faramineux, de l’ordre de 25 % à 30 % de bénéfices chaque année, soit plus de 180 millions d’euros de profits depuis le rachat par le groupe Infopro Digital en 2014. Pourtant, la direction n’a jamais daigné accorder un euro





d'augmentation aux journalistes pigistes, hautement spécialisés, qui font la richesse des contenus des titres de l'entreprise. La direction n'a même jamais accepté de discuter en NAO une seule proposition syndicale concernant les salariés pigistes, les excluant de fait des négociations collectives. »

Libération de Mumia Abu-Jamal et solidarité internationale

Les congressistes du SNJ-CGT ont aussi demandé la libération de Mumia Abu-Jamal, journaliste afro-américain emprisonné depuis près de quarante ans aux États-Unis pour le meurtre d'un policier blanc qu'il a toujours nié. Le membre d'honneur du SNJ-CGT « doit faire face ces derniers mois à une très inquiétante dégradation de son état de santé, se traduisant par des

hospitalisations à répétition ». Le SNJ-CGT appelle à poursuivre la mobilisation « pour gagner sa libération comme nous avons gagné sa sortie du couloir de la mort en 2011 ».

Le SNJ-CGT a également appuyé l'action du « Syndicat des journalistes palestiniens (PJS) [qui] a lancé un appel auprès du Conseil des droits de l'homme de l'Onu pour la constitution d'une commission d'enquête sur les crimes commis contre les journalistes palestiniens en Cisjordanie et à Jérusalem-Est et pour condamner les attaques contre les médias ». « Lors des événements de mai dernier, entre le 6 et 29 mai, les forces israéliennes ont bombardé et détruit trois buildings abritant trente-trois médias à Gaza. Dans l'impunité totale, des dizaines de journalistes palestiniens ont été arrêtés et soumis à des violences policières, les services

Internet ont été bloqués, victimes d'actes de censure pour empêcher la couverture des événements et de la répression en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. Les médias sociaux ont été coupés », dénonce notre syndicat. Solidarité encore avec les journalistes algériens, une fois de plus empêchés de faire leur travail, à l'occasion des élections législatives. « Deux de nos confrères en ont fait à nouveau les frais. Khaled Drareni et Ihsan El Kadi ont été arrêtés et jetés en prison, ainsi que le leader de l'opposition Karim Tabbou », rappelle la motion. Celle-ci « dénonce par ailleurs le retrait par l'Algérie de l'accréditation de France 24. Ce retrait constitue une nouvelle illustration du recul de la liberté d'informer en Algérie, où les intimidations se multiplient contre les journalistes via des centaines d'arrestations, des menaces et un véritable harcèlement judiciaire. » ■





MOTS D'ACCUEIL

“Votre rôle est essentiel dans notre démocratie”

« Votre rôle est essentiel dans notre démocratie et je ne connais pas de démocratie dans le monde où la presse n'est pas libre. » Période de réserve électorale oblige, quelques jours seulement avant les élections des 20 et 27 juin, Antoine Sillani, conseiller régional des Hauts-de-France sortant, a choisi de ne pas en dire beaucoup plus dans son mot d'accueil des congressistes¹. Hormis un rappel des « terribles attentats de *Charlie Hebdo* » pour réaffirmer le « refus de cautionner ceux qui se battent contre la presse ».

“Recherche des faits” contre “analyses superficielles”

Martine Aubry, maire de Lille, pour qui les échéances électorales étaient passées depuis presque un an, s'est davantage attardée. Celle qui reconnaît que « [ses] relations avec les journalistes ne sont pas toujours au beau fixe », assure qu'elle respecte ceux qui travaillent « avec sincérité à la recherche des faits », à l'inverse des « analyses superficielles » et des « informations non recoupées ». « Pour cela, il faut qu'ils aient le temps », ajoute Martine Aubry, avouant « une inquiétude pour l'avenir de ce pouvoir ». Elle a rappelé l'enlèvement au Mali, deux mois plus tôt, du journaliste français Olivier Dubois, dont le portrait a été affiché sur la façade de la mairie de Lille, ainsi que l'attaque dont a été victime fin février notre confrère Christian Lantenois, photographe à *L'Union*. Martine Aubry a également évoqué les relations parfois très tendues entre forces de l'ordre et journalistes : « Je ne pense pas que la police soit raciste ou violente mais qu'il y a des policiers racistes et violents et que le ministère [de l'Intérieur] doit faire son travail. » « Nous croyons utile de former les citoyens et les enfants aux médias, pour qu'ils aient une lecture critique de ce qu'on entend et de ce qu'on voit », estime par ailleurs la maire de Lille. Notre camarade Cédric Gout a profité du court échange qui a suivi pour l'alerter sur le nouveau plan de suppression de postes que *La Voix du Nord* veut mettre en place : « Vous dites que les journalistes n'ont plus le temps, ce sera encore pire dans un an ou deux. » ■

1. *Le Nouveau Siècle*, où a eu lieu notre congrès, est géré par le Conseil régional des Hauts-de-France.

Jean-Paul Delescaut, secrétaire général de l'UD CGT du Nord

“CRÉER LE RAPPORT DE FORCE NÉCESSAIRE POUR GAGNER”

« Les coups¹ portés au monde du travail sont dévastateurs, en partant de la loi Travail, la loi Sécurité globale, les décrets “fichage”, les réformes sur l'assurance chômage, la retraite, la liste est encore longue, tellement les travailleurs sont attaqués chaque jour dans leurs droits. Sans compter comment vous, journalistes, êtes confrontés à des interventions brutales dans vos lignes éditoriales.

« Malgré toutes ces attaques, notre rôle est de résister, proposer, combattre ces contraintes, et vous pouvez compter sur une Union départementale CGT Nord pour relever le défi, forte de ses 2 576 bases répertoriées, ses 32 919 syndiqués, hommes et femmes pour créer le rapport de force nécessaire pour gagner.

« La victoire que vous venez de remporter récemment sur le Schéma du maintien de l'ordre, largement censuré par le Conseil d'État, dans la continuité de la censure partielle du Conseil constitutionnel de la loi Sécurité globale, constitue indéniablement une belle avancée pour la défense des libertés publiques, auxquelles nous sommes viscéralement attachés.

« Dans ce contexte, nous avons besoin d'une CGT offensive, qui fait converger l'ensemble de ses forces interprofessionnelles, moteur de la dynamique pour que le monde du travail et le mouvement social progressiste emboîte le pas.

« À attaque globale, nous devons ensemble construire la riposte générale. » ■

1. Extraits du mot d'accueil de Jean-Paul Delescaut à destination des congressistes.

Soirée fraternelle

Les "Tables du pouvoir" au Louvre-Lens

De la tablette mésopotamienne en caractères cunéiformes décrivant les étapes de fabrication de la bière aux services de porcelaine de la présidence de la République française en passant par cette nef de table en argent de la Renaissance renfermant les ustensiles de table à l'abri des tentatives d'empoisonnement, la façon dont, au cours de l'histoire, ont été dressées les « tables du pouvoir » vaut bien une exposition. Précisément celle que nous avons pu visiter lors de la soirée fraternelle du congrès organisée au musée du Louvre-Lens. Les contraintes du couvre-feu – alors fixé à 23 h – nous ont tout de même laissé le temps également d'apprécier la collection permanente du musée, présentée dans la Galerie du temps. Les visiteurs ont pu s'immortaliser grâce à la « selfie-box » installée pour l'occasion, puis partager un cocktail dans le parc du musée.

photos Calorie Drulle



Médias indépendants contre marchandisation de la connaissance

Qu'ils se dénomment eux-mêmes « indépendants », « libres » ou « pas pareil », des dizaines de médias coexistent en France en dehors des cercles classiques de la presse. Tous se réclament de valeurs démocratiques, qui se cognent parfois aux réalités économiques.

Par Houda Benallal

« On ne peut comprendre l'effet des médias en démocratie si l'on ne s'intéresse à l'économie de ces médias, et en particulier aux incitations que les médias ont – ou dont ils manquent – à produire une information indépendante et de qualité. » Par cette observation partagée par des journalistes comme Edwy Plenel (*Combat pour une presse libre*, 2009), l'économiste Julia Cagé (*Regards croisés sur l'économie*, 2016) pousse à interroger l'indépendance de médias censés être vecteurs de démocratie dans un paysage médiatique des plus concentrés, modelé par une économie qui tend vers l'ultra-libéralisme. Il suffit de se replonger dans la carte du *Monde diplomatique* et Acrimed (« Médias français, qui possède quoi ? »), actualisée depuis 2016, pour déplorer qu'une poignée de millionnaires, voire de milliardaires, contrôlent jusqu'à les orienter nos informations, nos lectures et notre droit le plus légitime au pluralisme. À cela s'ajoute l'expansion sans réelle régulation des Gafam qui règnent sur une toile numérique devenue à la fois un terrain de concurrence pour l'information, de jeu ouvert aux extrémismes et conspirationnismes de tout bord, et un espace d'information formatée au profil de l'utilisateur qui fonctionne par la marchandisation dissimulée des données personnelles et du « temps de cerveau disponible »¹ des publics.

Entre défiance citoyenne et utilité reconnue du journalisme

De cette économie de marchandisation de la connaissance résultent la réduction des coûts de production, les plans de suppression

de postes, les rédactions vidées de leur force de travail et/ou de leur contenu, l'uniformisation et l'appauvrissement de l'information, les conditions de travail délétères, etc. Le tout provoquant la défiance citoyenne et bouleversant jusqu'à la fonction de journaliste, comme le soulignait déjà en 1997 Serge Halimi (*Les Nouveaux Chiens de garde*, réédité en 2005) : « Coincé entre son propriétaire, son rédacteur en chef, son audimat, sa précarité, sa concurrence et ses complaisances croisées, le journaliste de base n'a plus guère d'autonomie. »

Pourtant, heureusement, l'utilité du journalisme demeure. En mars 2018, l'institut Viavoice et le JDD réalisaient un sondage à l'occasion de la onzième édition des Assises du journalisme à Tours autour du thème « Ce que les Français attendent de la presse ». 92 % du panel sondé y considèrent le journalisme comme un métier « utile ». 84 % estiment qu'il est utile pour la démocratie et la liberté d'expression, dont il est l'un des garants. 25 % définissent « l'utilité » par l'indépendance et par un journalisme d'information libre.

S'inscrire dans l'ère du « médiactivisme »

À l'instar des années soixante-dix qui ont vu l'essor des radios et télévisions libres, les médias

« parallèles », « libres » ou « alternatifs » se sont multipliés. Nombre d'entre eux s'organisent autour de la participation citoyenne et du bénévolat, et obtiennent parfois des soutiens publics. La plupart se lancent le défi de l'autonomie par la consolidation d'un modèle innovant. Tous revendiquent leur indépendance. La majorité des titres développe un support numérique et fonctionne via une gouvernance associative, coopérative ou un fonds de dotation à but non lucratif. Mais rares sont les titres devenus « incontournables » comme Mediapart, *Alternatives économiques*, Reporterre, Basta, ou Arrêt sur images à se maintenir ou à présenter une bonne santé économique.

D'un point de vue sociologique, les chercheurs Dominique Cardon et Fabien Granjon (2013) traduisent l'origine de cet élan par un médiactivisme qui prend source dans deux critiques des médias dominants, « contre-hégémonique » (John D. H. Downing) ou « expressive ». La première bouleverse les règles du journalisme dominant, y compris à travers des médias partisans, dont la presse dite révolutionnaire est un exemple. La critique expressive, elle, s'attarde à vouloir libérer la parole individuelle et collective, quitte parfois à passer outre les institutions ou même la professionnalisation. Elle aura contribué à la naissance de

médias communautaires participatifs ou au long combat des radios libres, opposées alors au monopole d'État de la radiodiffusion. On peut également citer la naissance d'Acrimed, dont l'objectif « d'informer, contester, proposer, mobiliser » s'est inscrit dans la foulée des protestations contre le plan Juppé en 1995 sur les retraites et la Sécurité sociale.

“D'autres médias sont possibles”

Cette même volonté d'intervenir sur le terrain démocratique a permis de poser les fondations de la Coordination permanente des médias libres qui, refondée en 2014, avait été lancée par des mobilisations spectaculaires organisées par l'association cofondatrice Ondes sans frontières, pour s'opposer à la loi Trautmann de mai 1999². Dès lors, le fertile chemin des publications alternatives était ouvert. Durant cinq ans, de 2000 à 2005, Pour lire pas lu (ou PLPL) s'imposait sur le terrain de la critique des médias traditionnels avec un ton offensif et un slogan : « Les médias mentent ». Par la suite, divers ateliers et espaces « médias et journalisme » ont ponctué les débats publics. En 2003, l'idée que « d'autres médias sont possibles » est défendue au Forum social européen de Paris-Saint-Denis. En 2006, à Marseille, les États généraux pour une information et des médias pluralistes en appellent à « la reconnaissance et au soutien d'un "tiers secteur" des médias » (Benjamin Ferron, 2016). Des structures altermondialistes comme Attac ou activistes comme Anonymous se sont également saisis du support digital, revendiquant une transparence de l'information par l'action collective.

Marsactu à Marseille, La Brique à Lille, Le Postillon à Grenoble...

L'émergence des publications libres marque un tournant dans la sphère médiatique, notamment parce qu'elles « permettent d'associer étroitement les processus d'exposition et de mise en récit de soi qui caractérisent les usages expressifs des réseaux sociaux numériques, avec le développement d'un rapport plus individualisé à l'information et à l'engagement politique » (D. Cardon et F. Granjon, 2013). Si les données sont mouvantes,

on estime à près d'une centaine le nombre de structures parallèles qui coexistent sur le territoire. En 2016, la Coordination permanente des médias libres (CPML) comptabilisait 76 médias indépendants affiliés. En 2020, elle en recense un peu plus de 60. Ce chiffre regroupe des associations loi 1901, des Scop, SAS, SARL et collectifs informels. S'y ajoute une centaine d'autres médias en ligne, recensés notamment par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc), revendiquant leur indépendance. De son côté, le Syndicat de la presse indépendante d'information en ligne (SPIIL), lancé en 2009 par Mediapart, fait état de 180 éditeurs, incluant toutes sortes de médias, dont ceux de loisirs.

À Marseille, *Le Ravi* et *L'Âge de fer* ont initié la plate-forme Presse pas pareille (PPP). Selon ses critères, la PPP inclut les médias qui produisent essentiellement du contenu écrit, sur papier ou en ligne, n'appartenant à aucun groupe industriel ou financier ni à un mouvement politique, syndical ou religieux. Des médias détenus par leurs salariés, leurs lecteurs et/ou une association. Des professionnels ou des bénévoles inscrits dans une « véritable démarche d'information, sans se cantonner à l'expression d'opinions ». Des structures qui mettent en avant une organisation reposant sur « une personne, une voix » et sont « favorables à une société plus juste et solidaire, sans exclure aucune catégorie de personnes ». Des titres enfin où la publicité n'occupe pas plus de 10 % des contenus. Outre *Le Ravi* et *L'Âge de fer*, Reporterre, Marsactu, Radio Zinzine ou encore Radio Grenouille se revendiquent, dans le Sud-Est, comme PPP. Mais aussi *La Brique* à Lille, *Le Postillon* à Grenoble, *L'Empaillé* dans l'Aveyron, *La Pieuvre du Midi* à Béziers, *Fakir* à Amiens, *Les Jours* à Paris...

Le risque d'isomorphisme

Ce système de valeurs démocratiques se heurte constamment aux fragilités économiques d'un modèle non lucratif, toujours « peu développé en France »³, où la recherche de fonds demeure souvent au centre des préoccupations. L'indépendance peut devenir relative et exposer certains projets à un risque

d'isomorphisme. Ce fut le cas de Rue 89, qui avait, dès sa création en 2007, misé sur les contributions « amateurs » pour réduire les coûts de production des journalistes professionnels. De même, certains médias proclamés indépendants ne travaillent qu'avec des bénévoles, paient les journalistes pigistes à la performance de consultation de l'article ou sollicitent des journalistes sans jamais les employer à plein temps.

« Toute la difficulté est donc de trouver un juste milieu entre la logique strictement financière (une action égale une voix, sans aucune limite, avec à la clé un risque de dérive ploutocratique) et une logique strictement démocratique (au sens des Scop : un salarié égale une voix, quelle que soit la part du capital détenue et quel que soit l'investissement de la personne) », estime Julia Cagé (2016). Car lorsqu'il s'inscrit dans la logique de marché et s'éloigne de la question du sens même de son projet, le média indépendant peut mettre en péril, outre la qualité, les valeurs sociales et solidaires qui constituent ses fondements. La chute des subventions, le recours aux marchés publics, la multiplication des appels à projets et commandes publiques accroissent parallèlement une tendance à la bureaucratisation au sein de ces structures. Appelées régulièrement à lancer des campagnes de soutiens participatifs pour que survivent leurs médias, les gouvernances gagneraient à faire le pari de l'innovation. Même si le nœud du problème, aujourd'hui, réside, en France, dans l'absence d'une réelle politique visant à garantir le pluralisme et à valoriser, comme il se doit, l'indépendance de médias, souvent locaux, qui peinent à boucler leurs fins de mois. ■

1. Expression de Patrick Le Lay, patron de TF1, en 2004.

2. Cette loi avait entraîné la création de la holding France Télévisions, renforcé les pouvoirs du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), ouvert le secteur à la concurrence et fait passer à cinq au lieu de trois ans les mandats des présidents des sociétés publiques de l'audiovisuel.

3. Julia Cagé (2015).

Reporterre Des piges mieux payées grâce à des élus motivés et de la bonne volonté

Au fil des ans, le traitement des journalistes pigistes s'est amélioré chez Reporterre. Notamment grâce aux élections professionnelles organisées quand l'entreprise a dépassé dix salariés.

Par des journalistes pigistes syndiqués de Reporterre

La situation des journalistes pigistes dans les médias indépendants n'a jamais été une question évidente. D'un côté un média qui défend des idées et des valeurs souvent progressistes, de l'autre des conditions de rémunération moindres que dans la plupart des médias, contraintes par des moyens financiers limités. Souvent aussi l'employeur lui-même est de bonne volonté mais ne connaît pas ou ne trouve pas le temps de prendre en main la situation des journalistes pigistes, parce qu'il faut tout faire en même temps : rédaction en chef et gestion administrative. Ce fut le cas à Reporterre, *pure player* dédié à l'écologie, édité par une association, qui fonctionne depuis bientôt dix ans avec une petite équipe rédactionnelle et de nombreux pigistes, volontaires et engagés. Reporterre est un média à prix libre : ses articles sont accessibles à tous, et les lecteurs sont invités à donner. Les journalistes pigistes ont quasiment toujours été payés sur un forfait à l'article, augmenté tous les

six mois. Mais rapporté au nombre de feuillets fournis, ce tarif restait encore inférieur à un niveau correct minimum de 50 € brut le feuillet.

Élection d'un CSE en novembre 2020

En 2018, cette situation a poussé un groupe de pigistes à s'organiser en collectif et à faire état de leurs revendications : augmentation du tarif de pige, alors équivalent à 125 € brut l'article, paiement de l'ancienneté dans le média, fonctionnement plus clair et cadré du choix des sujets et mise en place de tarifs spécifiques pour les enquêtes et grands reportages. Cette première mobilisation a débouché sur une petite hausse semestrielle du tarif de la pige et permis d'obtenir la mise en place des bons de pige, avec un cadre plus clair pour les commandes : limite du nombre de signes et délai de paiement quarante jours maximum après publication. Un premier pas qui restait cependant insuffisant pour de nombreux pigistes.

Depuis un an, la situation a fortement évolué. Passant le cap des dix salariés, Reporterre a dû organiser des élections de représentants du personnel et constituer un CSE, élu en novembre 2020. Les salariés se sont accordés pour présenter une seule liste syndicale, sous la bannière du SNJ-CGT, dont ils ont désigné les membres par la méthode de l'élection sans candidat. Le vote officiel a ensuite permis d'élire deux représentants du personnel (une titulaire, un suppléant). Au même moment, Reporterre recrutait un directeur adjoint qui a pris à bras le corps la question de la situation des pigistes, n'hésitant pas à solliciter le syndicat pour entrer dans les clous.

La régularité des dons assurant désormais une bonne assise financière, la pige de base (5 000 à 8 000 signes) est, depuis le 1^{er} janvier, fixée à 260 € brut. Plus le treizième mois et les congés payés, auparavant intégrés au tarif de base, soit un supplément d'un peu moins de 20 %. Pour l'ancienneté, c'est la durée la plus favorable entre la présence dans le média et la détention de la carte de presse qui est prise en compte. L'augmentation du tarif se poursuit depuis (300 € brut le papier depuis le 1^{er} avril).

Une instance de dialogue entre la direction et les salariés

Tout cela a pu se faire parce qu'il existe désormais une instance de dialogue entre la direction et les salariés, le CSE. Et des élus qui font partie intégrante de la rédaction et sont à l'écoute de la situation des pigistes, qui, de leur côté, ont eu la patience d'expliquer et réexpliquer une situation compliquée. Cette alchimie permet désormais à Reporterre de rémunérer les journalistes pigistes au-delà du minimum des barèmes de la presse nationale, à l'instar des grands titres de la presse écrite, comme au *Figaro*, où des collègues bataillent désormais pour revaloriser le prix du feuillet. ■



PROFESSIONNELS DE LA PRESSE ET DES MÉDIAS, NOUS PROTÉGEONS VOS TALENTS

JOURNALISTES PIGISTES, AYEZ LE RÉFLEXE AUDIENS !

Audiens gère les dispositifs de protection sociale qui vous sont dédiés.

Tout journaliste rémunéré à la pige peut bénéficier du régime de prévoyance

☎ 0 173 173 921

et de la garantie frais de santé spécifique avec prise en charge partielle de la cotisation par le Fonds collectif pour la santé des pigistes.

☎ 0 173 173 580

Nos métiers

EN SAVOIR PLUS

Retrouvez-nous sur le site www.audiens.org



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

Au sein de l'Alliance professionnelle Retraite Agirc-Arrco, Audiens en assure la gestion pour le compte des métiers de la culture, de la communication et des médias, des secteurs où les salariés ont souvent des parcours atypiques, à l'image des artistes et techniciens et des journalistes rémunérés à la pige.

ASSURANCE DE PERSONNES ET DE BIENS

Complémentaire santé, couverture invalidité, incapacité temporaire de travail, décès, rente éducation, rente conjoint, risques professionnels, épargne... Des solutions sur-mesure, collectives et individuelles, adaptées aux spécificités des professions.

ACCOMPAGNEMENT SOLIDAIRE ET PRÉVENTION SOCIALE

Une politique de proximité à destination de nos publics : aides financières, accompagnement lors de situations de rupture ou de transition (retour à l'emploi, accompagnement du handicap, préparation à la retraite, soutien aux familles, aux aidants familiaux, aux personnes endeuillées...).

SERVICES AUX PROFESSIONS

Partenaire de confiance, Audiens prend en charge la gestion de nombreux services pour les professionnels de la culture : étude et statistiques, recouvrement de cotisations, plateforme digitale de gestion sociale Movinmotion...

MÉDICAL ET PRÉVENTION SANTÉ

Le Pôle santé Bergère, le centre médical dédié aux professionnels de la culture, est un lieu unique de soins et de prévention au cœur de Paris : médecine générale et de spécialités, cabinets dentaires, imagerie médicale (IRM, scanner) et bilans de santé pour les entreprises et les particuliers.



AGENCE DES QUARTIERS

Une liquidation et des problèmes en suspens

L'Agence des quartiers a été liquidée le 19 mai par le tribunal de commerce d'Évry. Si, pour le versement des salaires impayés, l'AGS a pris le relais de l'employeur défaillant, tout n'est pas réglé pour autant pour les anciens salariés.



Jusqu'au dernier moment, il a assuré que les caisses seraient renflouées. À l'audience du 19 mai, il a pourtant lui-même demandé la liquidation. Guillaume Villemot a donc jeté l'éponge, et le tribunal de commerce d'Évry (Essonne) a mis un terme à l'existence de l'Agence des quartiers, qui comptait encore quatre-vingt-quinze salariés, dont un grand nombre de jeunes journalistes en contrat d'alternance. « Nous devons former plusieurs centaines de jeunes [issus des quartiers populaires] au journalisme. Après un an et demi, seules quatorze personnes ont obtenu une certification, au terme d'une formation chaotique. Nous devons produire une information différente et de qualité concernant l'actualité des quartiers populaires ; nous devenons une agence de communication marchande », commentaient ainsi des salariés de l'Agence après sa mise en redressement judiciaire en avril. Le patron avait alors déposé un plan de continuation

qui prévoyait « le non-renouvellement des contrats de professionnalisation des jeunes » et « la vente de productions *corporate* à de grandes entreprises ».

En chômage partiel... sans en avoir été informé

Le règlement des salaires impayés par l'AGS – le régime de garantie des salaires – ne solutionne pas tout, car il ne prend pas en compte tous les arriérés. Certains salariés placés en chômage partiel, parfois pendant plusieurs mois, n'ont pas perçu l'indemnisation correspondante. L'entreprise a bien reçu, via l'Agence de services et de paiement (ASP), la part prise en charge par l'État, mais elle a utilisé ces sommes pour verser d'autres salaires, en retard depuis des mois. « Certains salariés n'étaient même pas au courant qu'ils étaient en chômage partiel », commente Baptistin Vuillemot¹, élu représentant des salariés dans le cadre de la procédure de redressement.

Depuis, une poignée supplémentaire seulement de jeunes en alternance a obtenu sa certification. Pour ceux des antennes de Roubaix (Nord) et de Grigny (Essonne), cela n'a tenu qu'à la bonne volonté de l'École supérieure de journalisme (ESJ) de Lille, qui a pioché dans ses fonds. Guillaume Villemot, malgré ses déclarations, n'avait pas effectué les démarches auprès de l'Afdas pour assurer le financement des dernières semaines de formation, après les retards de calendrier dus à la situation sanitaire.

Le ministère du Travail enquête à la fois sur l'utilisation des sommes payées par l'APS et des 800 000 € de fonds publics versés dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences (PIC). Un deuxième versement du PIC était prévu en juillet – que Guillaume Villemot a visiblement tout fait pour obtenir malgré tout – puis un solde quelques mois plus tard, pour atteindre un total de 1,8 million d'euros.

Beaucoup de rêve et d'espoir

Des suites sont donc possibles. Ce qui trancherait avec la bienveillance dont semble avoir bénéficié Guillaume Villemot jusque-là. « Les ministères [de la Ville, du Travail...] nous ont vendu beaucoup de rêve et d'espoir, mais cela fait deux mois que nous attendons des actions et nous n'avons toujours rien vu », souligne Chamseddine Bouzghaïa, ancien rédacteur en chef de l'antenne de Roubaix. « Le précédent audit, mené par l'ANCT [Agence nationale de la cohésion des territoires], était proprement scandaleux, il passait complètement à côté des enjeux », ajoute Baptistin Vuillemot. Le fait qu'un directeur général de l'ANCT soit le frère du directeur administratif et financier de l'Agence des quartiers expliquerait-il cela ? D'autres actions pourraient également être menées par d'anciens salariés pour récupérer les sommes qu'ils n'ont toujours pas touchées et indemniser le préjudice subi. ■

L. F.

1. Malgré la quasi-homonymie, aucun lien entre Guillaume Villemot et Baptistin Vuillemot.

Europe 1

La prise de pouvoir

par CNews

Dimitri Pavlenko à la matinale, Romain Desarbres à la mi-journée, Laurence Ferrari le soir, Thomas Lequertier le week-end... C'est un véritable débarquement de têtes d'affiche de CNews que les salariés d'Europe 1 constatent sur leur antenne pour la grille de rentrée. Des arrivées qu'ils apprennent le plus souvent dans la presse, signe de la considération que leurs patrons leur portent. Ce clonage de CNews sur Europe 1 est la manifestation la plus caricaturale de la prise de pouvoir de Vincent Bolloré sur Lagardère, et Europe 1 en particulier. Et comme à Canal+ (voir *Témoins* n° 80), la moindre critique conduit tout droit vers la porte de sortie.

À la mi-juin, l'antenne d'Europe 1 a été perturbée par plusieurs jours de grève. Dans une tribune publiée à l'époque par *Le Monde*, la société des rédacteurs et l'intersyndicale (SNJ, CGT, CFTC, FO) d'Europe 1 écrivaient : « En liant son sort à une chaîne qui s'illustre à longueur de journée par un activisme politique fortement ancré à droite, voire parfois à l'extrême droite, Europe 1 va perdre ce qui lui reste de plus précieux : son capital de crédibilité auprès des auditeurs. » Des rassemblements ont été organisés devant le siège d'Europe 1, dont un à l'appel du SNJ-CGT et du SNRT-CGT. Mais malgré l'indignation provoquée par son attitude, Vincent Bolloré, comme à son habitude, suit la stratégie du bulldozer. L'édition spéciale commune entre CNews et Europe 1 à l'occasion du défilé du 14 Juillet n'a été annoncée ni aux journalistes ni aux techniciens d'Europe 1. « Démonstration flagrante du fait que les décisions relatives à l'antenne d'Europe 1 sont bien prises de l'autre côté de la Seine, dans les bureaux de Canal+ », commentent la SDR et l'intersyndicale d'Europe 1. ■



CCIJP

Le prochain scrutin débute le 13 octobre

Organisée tous les trois ans, la prochaine élection des membres de la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels (CCIJP) aura lieu à l'automne. Le premier tour débutera le 13 octobre, pour un dépouillement le 9 novembre. Si la participation n'atteint pas les 50 % – ce qui est malheureusement le cas depuis le scrutin de 2003 –, un deuxième tour sera organisé du 23 novembre au 7 décembre. Pour pouvoir voter, il est indispensable de posséder la carte de presse 2021 à la date du 6 octobre. Il devient donc urgent, pour ceux qui ne l'ont pas encore, de faire leur demande. Dans le dossier de renouvellement ou de première demande, les journalistes en activité doivent opter pour le vote électronique ou le vote par correspondance. La dernière possibilité étant de venir voter au siège de la CCIJP¹ le jour de la clôture du scrutin. Les détenteurs de la carte de journaliste honoraire reçoivent pour leur part un courrier leur demandant de choisir entre le vote électronique ou par correspondance. La réponse doit arriver à la CCIJP pour le 6 octobre au plus tard. À défaut de réponse, il ne reste plus que la possibilité du vote physique sur place.

Les électeurs élisent un titulaire et deux suppléants à la commission supérieure de la CCIJP et huit titulaires et huit suppléants à la commission de première instance. Ceux qui résident hors Île-de-France votent également pour deux correspondants régionaux, un titulaire et un suppléant, le territoire ayant été découpé en dix-neuf régions. Les correspondants régionaux sont ceux qui émettent un avis lors d'une première demande de carte. ■

1. CCIJP, 221 rue Lafayette, 75010 Paris.

HOMMAGE

Michel Barre, le technicien de la négociation



Michel Barre était un passionné de la mine et des mineurs, auxquels il avait consacré de nombreux reportages.

Michel était très attaché au respect des textes de loi, sur lesquels certains rédacteurs en chef s'asseyaient un peu trop facilement. Son dada, c'était la sécurité au travail et en reportage. Il a même mis sur pied un stage intitulé « Craint » sur les risques en milieu industriel. Plusieurs journalistes de France 3 ont bénéficié de son enseignement.

Pour Michel, militer au SNJ-CGT était un épanouissement. Il s'y sentait bien. Les pères fondateurs de ce syndicat à France 3 (Jean-François Téaldi, Marc Mémon...) ont su lui faire confiance, lui qui venait de quitter le SNJ, le syndicat corporatiste des journalistes. Comme d'autres du SNJ-CGT, Michel disait : « Certes, je suis journaliste, mais je suis aussi un salarié à France 3. ». « À » France 3, comme il tenait à le rappeler, et non salarié « de » France 3.

Un nœud papillon pour enregistrer les plateaux

Michel, c'était aussi cette rigueur. Ses activités syndicales l'éloignaient un peu trop à son goût de sa rédaction lilloise. Mais il fallait bien travailler les dossiers syndicaux. Quand il le pouvait, il aimait retrouver le terrain et le reportage. Il affectionnait les procès et prenait plaisir à passer un nœud papillon autour du col de sa chemise pour enregistrer ses plateaux en situation. Derrière un air faussement austère et sa moustache légendaire, jaunie par la cigarette, Michel aimait aussi plaisanter, attablé en sirotant son demi pression entre camarades. Parfois, pour nous changer de nos discussions syndicales ou nous faire oublier une négociation difficile, il s'essayait à raconter la dernière blague en vogue. Il nous parlait aussi de sa passion pour la généalogie. C'était au Café des Ondes, au pied de la grande Maison ronde. ■

* Robert Papin a été journaliste à la rédaction nationale de France 3 puis à Marseille et membre du Bureau national du SNJ-CGT de France 3.

Ancien secrétaire général du SNJ-CGT de France 3 de 1997 à 2002, journaliste ayant effectué toute sa carrière à FR3 puis à France 3, Michel Barre est décédé en juin à l'âge de 73 ans. Il avait à la fois l'art du compromis et de la fermeté.

Par Robert Papin*

Michel a participé à de nombreuses négociations entre syndicats et direction de France 3. Sa place au sein de la délégation du SNJ-CGT était évidente ; personne n'imaginait qu'il n'en fasse pas partie. Quand d'autres bataillaient, argumentaient, tapaient parfois sur la table, Michel réfléchissait déjà à d'autres stratégies. Plus d'une fois, il a proposé à la direction une porte de sortie par le haut. Pour lui, une négociation sans accord était inenvisageable. Ses propositions étaient souvent techniques, astucieuses, jusqu'à surprendre la direction elle-même. Sa spécialité était ce qu'on appelle

les commissions paritaires annuelles, où les augmentations salariales générales et individuelles étaient âprement discutées. Peu aimaient ces négociations ; l'enveloppe budgétaire consacrée aux promotions était souvent faible et limitée. Dilemme cornélien pour les négociateurs.

Je me souviens particulièrement d'une année où les journalistes prétendant à une augmentation étaient légion tant ils n'avaient rien eu depuis longtemps. Ce jour-là, Michel a sorti de son chapeau une astuce qui a permis à un plus grand nombre de journalistes de bénéficier d'une promotion salariale, sans accroître pour cela le montant de l'enveloppe. Son « astuce » consistait à décaler la date d'effet rétroactif des augmentations. C'était simple mais il fallait y penser.

La sécurité au travail et en reportage

Michel a également sorti quelques-uns de ses confrères d'un mauvais pas. Des confrères qui étaient allés un peu trop loin dans leur emportement, parfois jusqu'à des actes de violence. Grâce à sa personnalité posée et réfléchie, Michel a su convaincre rédacteurs en chef ou directeurs régionaux d'amoindrir considérablement une sanction qu'ils voulaient au départ irréversible et sans appel à l'encontre de ces journalistes.



© Daniel Maunoury

VISA POUR L'IMAGE

Exposition collective *sur le thème des solidarités*

Du 28 août au 26 septembre, Perpignan vivra au rythme du Festival international du photojournalisme. Une fois de plus, le SNJ-CGT et la CGT des Pyrénées-Orientales s'associent pour participer au programme « off ».

Comme à son habitude à la fin de l'été, Perpignan va, le temps de quelques jours, devenir la capitale de la photographie de presse. Après un festival 2020 en demi-teinte, avec une partie des événements en visioconférence, l'année 2021 s'annonce « normale ». Tout le monde sera « physiquement » au rendez-vous. Rédactions et agences

sont de retour sur les lieux pour vivre au rythme des reportages et des projections.

Lutter contre l'isolement en temps de pandémie

Le SNJ-CGT et l'Union départementale CGT des Pyrénées-Orientales proposent cette année deux expositions autour du thème des solidarités. Les photographes Daniel Maunoury, Clément Martin, Bapoushoo, Mathias Walter et Thierry Nectoux nous amènent à réfléchir sur l'état des solidarités en France, à l'heure où la pandémie a transformé notre rapport à l'autre, à nous-mêmes, laissant un certain nombre de personnes dans une détresse physique et mentale.

Nous avons vu apparaître une grande diversité d'initiatives pour lutter contre l'isolement : la projection de films sur les façades d'immeubles, des musiciens qui descendent dans la rue jouer pour leurs voisins, ou encore la

mise en place de distributions de repas par des jeunes des cités. Individuelles ou collectives, ponctuelles ou pérennes, les solidarités permettent de créer et d'entretenir le lien social, vital pour nos démocraties.

La seconde exposition présente le travail de Philippe Galano, photographe de Perpignan, disparu cette année. Il aura tout au long de sa vie été un militant et ses images sont le reflet de son engagement sans faille auprès des plus démunis. Cette exposition du SNJ-CGT et de l'UD CGT 66 est aussi un moyen de lutter contre la municipalité de Perpignan, tombée aux mains du RN de Louis Alliot aux dernières élections municipales. ■

Calorie Drulle

*Ouvert tous les jours
du 28 août au 26 septembre 2021.
Médiathèque campus Mailly,
21, rue Émile-Zola, 66000 Perpignan.
Vernissage le samedi 28 août à 16 h 30.
Un apéritif suivra cette inauguration.*

COMITÉS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES

Crédit photo : Paul Bradbury / Caia Images / GraphicObsession

**Bien assurer
mon CSE,
c'est essentiel.**



Assureur de près de 10 000 structures ⁽¹⁾, la Macif est l'assureur privilégié des Comités Sociaux et Économiques.

En assurant votre CSE à la Macif, vous bénéficiez :

- d'un accompagnement personnalisé avec un réseau de conseillers spécialisés dédié à votre écoute
- de garanties adaptées au fonctionnement et aux activités de votre CSE : la responsabilité civile et l'assurance des biens⁽²⁾
- d'avantages pour les salariés bénéficiaires de votre CSE⁽³⁾

▶ N°Cristal 09 69 39 49 55

APPEL NON SURTAXE

**macif.fr / rubrique « Associations et CSE »
ou par mail cse@macif.fr**



Essentiel pour moi

(1) Au 31 décembre 2019.

(2) Dans les conditions et limites fixées au contrat Multigarantie Activités Sociales Comité d'entreprise souscrit.

(3) Offre soumise à conditions valables en 2021, réservée aux salariés bénéficiaires d'un CSE ayant signé un PACTE CSE en 2021.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied-de-Fond 79000 Niort.